

# *Aides Régionales Individuelles (ARI) 2025*

- Vous êtes un.e sportif.ve** licencié.e dans un club situé en Bourgogne-Franche-Comté
- Vous êtes inscrit.e** sur la liste ministérielle des sportif.ve.s de haut niveau (catégories éligibles : Elite, Senior, Reconversion, Relève, Partenaire d'entraînement)
- Vous suivez** un double cursus : sportif et scolaire ou universitaire (année scolaire 2024-2025)
- Si vous remplissez ces critères, vous pouvez demander une** Aide Régionale Individuelle (ARI) : boursier (1500 €) / non boursier (500 €)
- Le dossier de demande doit être déposé par le sportif lui-même sur la plateforme dédiée : <https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/login-tiers.sub>
- Nom du dispositif : Sport-ARI-Bourse d'étude (BE)**
- Le règlement d'intervention est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/> (guide des aides : Thématique Sport)
- Dépôt des dossiers : du 2 janvier au 3 mars 2025 inclus**
- Chaque dossier déposé sera soumis pour avis (obligatoire) à la ligue ou au comité concerné

# ***Aide aux Projets (AAP) clubs : Soutien aux initiatives et actions durables***

- Vous êtes une association sportive** dont le siège social est situé en Bourgogne-Franche-Comté et relevant d'une discipline affiliée au CROS de Bourgogne-Franche-Comté
  - La Région propose pour 2025 une Aide aux Projets afin de soutenir les initiatives durables et les projets associatifs qui visent à :**
    - . Amener les publics éloignés ou « empêchés à une pratique sportive régulière et encadrée en club
    - . Accompagner un changement d'échelle durable au sein de la structure
    - . Faire évoluer le modèle de gouvernance interne de l'association autour des priorités régionales (égalité femmes/hommes, handicap, transitions sociales, écologiques et démocratiques)
  - Le cahier des charges est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/> (guide des aides : Thématique Sport)
  - Le dossier de demande d'aide financière de la Région doit être déposé sur la plateforme dédiée : <https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/login-tiers.sub>
  - Nom du dispositif :** Sport-Aide aux Projets (AAP) Structures sportives : Initiatives et actions durables
- 
- Dépôt des dossiers :** du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 30 mars 2025

## *Dates à retenir*

	Date d'ouverture	Date de clôture
COS Fonctionnement	16 décembre 2024	23 février 2025
COS Investissement	(sous réserve du vote du budget)	
ARI – Haut niveau	2 janvier 2025	3 mars 2025
Aide aux Projets (AAP) Clubs	1 <sup>er</sup> décembre 2024	30 mars 2025
Minibus 9 places	1 <sup>er</sup> novembre 2024	30 mars 2025
Equipements sportifs	1 <sup>er</sup> novembre 2024	15 mars 2025
Liste des manifestations prioritaires par les ligues (niveaux 1, 2 et 3)	Avant le 22 janvier 2025	